



INSTITUTION
SAINTE-MARIE
ECOLE • COLLÈGE • INTERNAT

Charte pour une bonne relation entre l'école et les familles

L'école et les familles partagent un objectif commun : assurer le bien-être et la réussite des élèves. Cette charte définit des principes de communication et de collaboration respectueuses entre les familles et les personnels, afin de favoriser un dialogue apaisé et constructif.

1. Collaboration et co-éducation : « Rencontrons nous ! »

- **L'intérêt de l'élève** guide chaque décision et chaque échange.
- Personnels et parents sont des **partenaires** dans l'éducation des enfants.
- Les parents sont encouragés à participer à la vie de l'école (réunions, conseils, événements...)

2. Respect réciproque : « Respectons-nous ! »

- Chaque échange se déroule dans un climat de **respect** mutuel.
- Pas d'agressivité, ni verbale ni écrite.
- **Le ton et les mots** choisis sont essentiels.

3. Communication claire et constructive : « Parlons-nous ! »

- Les parents peuvent poser leurs **questions** et exprimer leurs préoccupations sans crainte de jugement.
- Les personnels s'engagent à expliquer **clairement** les décisions et les démarches.

4. Cadre d'échange adapté : « Organisons-nous ! »

- Les demandes de rendez-vous se font par les moyens prévus dans l'établissement.
- Les entretiens ont lieu sur un **temps approprié**, de préférence sur rendez-vous.

5. Gestion des désaccords : « Trouvons des solutions ! »

- Le désaccord peut exister et il doit être traité par le **dialogue**.
- Si nécessaire, une médiation peut être demandée.
- Les réseaux sociaux **ne doivent pas être** un espace de règlement de conflits scolaires.

Agnès Busselier
Cheffe d'établissement de l'école Sainte Marie